



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT No.2023-20

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **RÈGLEMENT 2023-20 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** » a été adopté par le conseil du Canton de Westbury le 6 novembre 2023 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Westbury ce 8^e jour de novembre 2023.

Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière